

Charte du papa désirant être présent lors d'une naissance par césarienne

Vous désirez assister à la naissance de votre (vos) enfant(s) en salle de césarienne.

Il est donc important de lire et de signer cette charte.

- ▶ Votre présence est possible lors de césarienne programmée à priori sans sur risque opératoire identifié. A tout moment lors de l'intervention, l'obstétricien ou l'anesthésiste pourront vous demander de sortir.
- ▶ Vous ne pourrez pas filmer l'intervention mais vous pourrez prendre des photographies de votre bébé et de votre compagne.
- ▶ Le téléphone portable est autorisé en mode avion dans le bloc opératoire
- ▶ Vous serez guidé par l'équipe de maternité qui vous demandera de vous déshabiller et de mettre une tenue du bloc opératoire avec lavage des mains, port de sur chaussures, de calot et du masque.
- ▶ Vous serez installé à coté de votre compagne sur une chaise, des champs seront disposés pour que vous ne puissiez pas voir l'intervention.
- ▶ Si vous ne vous sentez pas bien, il est important de le dire rapidement et de vous asseoir par terre.
- ▶ Vous pourrez rester auprès de votre compagne jusqu'à ce que votre enfant naisse. Vous accompagnerez la sage-femme et restera auprès de votre bébé. A ce jour, il ne vous sera pas possible d'accompagner Madame en salle de réveil.
- ▶ Le bloc central est un lieu sécurisé et réglementé, il ne vous sera pas possible de vous promener dans les couloirs. Une personne de la maternité vous guidera et vous devrez respecter les consignes.

Je soussigné, Mr _____, certifie avoir bien compris et accepte les règles de bonnes pratiques liées au passage au bloc central.

Le / / 20